Mercredi 27 novembre 2019

P9_TA(2019)0071

Procédure budgétaire 2020: projet commun

Résolution législative du Parlement européen du 27 novembre 2019 sur le projet commun de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2020, approuvé par le comité de conciliation dans le cadre de la procédure budgétaire (14283/2019 — C9-0186/2019 — 2019/2028(BUD))

(2021/C 232/24)

Le Parlement européen,

— vu le projet commun approuvé par le comité de conciliation et les déclarations du Parlement européen, du Conseil et de la Commission s'y rapportant (14283/2019 — C9-0186/2019),

— vu le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2020, adopté par la Commission le 5 juillet 2019 (COM(2019)0400),

— vu la position sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2020, adoptée par le Conseil le 3 septembre 2019 et transmise au Parlement européen le 13 septembre 2019 (11734/2019 — C9-0119/2019),

— vu la lettre rectificative n° 1/2020 au projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2020, présentée par la Commission le 15 octobre 2019,

— vu sa résolution du 23 octobre 2019 relative à la position du Conseil sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2020 ([1]) et les amendements budgétaires qu'elle comporte,

— vu l'article 314 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

— vu l'article 106 bis du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique,

— vu la décision 2014/335/UE, Euratom du Conseil du 26 mai 2014 relative au système des ressources propres de l'Union européenne ([2]),

— vu le règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 ([3]),

— vu le règlement (UE, Euratom) n° 1311/2013 du Conseil du 2 décembre 2013 fixant le cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020 ([4]),

— vu l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière ([5]),

— vu l'article 95 et l'article 96 de son règlement intérieur,

— vu le rapport de sa délégation au comité de conciliation (A9-0035/2019),

---

([1]) Textes adoptés de cette date, P9_TA(2019)0038.
([2]) JO L 168 du 7.6.2014, p. 105.
([3]) JO L 193 du 30.7.2018, p. 1.
([4]) JO L 347 du 20.12.2013, p. 884.
([5]) JO C 373 du 20.12.2013, p. 1.

Mercredi 27 novembre 2019

1. approuve le projet commun;

2. confirme les déclarations communes du Parlement européen, du Conseil et de la Commission annexées à la présente résolution;

3. prend note des déclarations de la Commission annexées à la présente résolution;

4. charge son Président de constater que le budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2020 est définitivement adopté et d'en assurer la publication au *Journal officiel de l'Union européenne*;

5. charge son Président de transmettre la présente résolution législative au Conseil, à la Commission, aux autres institutions et aux organes concernés, ainsi qu'aux parlements nationaux.

Mercredi 27 novembre 2019

ANNEXE

FINAL

Budget 2020 — **Éléments pour des conclusions communes**

Les présentes conclusions communes portent sur les sections suivantes:

1. Budget 2020

2. Déclarations

Présentation succincte

Selon le projet d'ensemble:

— Le niveau global des crédits d'engagement dans le budget 2020 est fixé à 168 688,1 millions d'EUR, ce qui laisse une marge inférieure aux plafonds du CFP pour 2020 de 1 492,3 millions d'EUR.

Ce niveau correspond à une augmentation globale de 400,0 millions d'EUR par rapport au projet de budget, tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2020.

— Le montant global des crédits de paiement dans le budget 2020 s'élève à 153 566,2 millions d'EUR.

Ce niveau correspond à une augmentation globale de 49,1 millions d'EUR par rapport au projet de budget, tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2020.

	Engagements	Paiements
Niveau final des crédits (en millions d'EUR)	168 688,1	153 566,2
En % du RNB (UE à 28)	*0,99 %*	*0,90 %*

Il est fait appel à l'instrument de flexibilité pour 2020 pour fournir la somme de 778,1 millions d'EUR en crédits d'engagement à la rubrique 3 (*Sécurité et citoyenneté*).

— La marge globale pour les engagements est utilisée à hauteur de 269,6 millions d'EUR pour la rubrique 1a (*Compétitivité pour la croissance et l'emploi*) et la rubrique 1b (*Cohésion économique, sociale et territoriale*).

— La marge pour imprévus mobilisée en 2017 est compensée à hauteur de 252,0 millions d'EUR sur les marges non allouées au titre de la rubrique 5 (*Administration*).

— la Commission estime à 849,8 millions d'EUR les crédits de paiement pour 2020 liés à la mobilisation de l'instrument de flexibilité en 2017, en 2018, en 2019 et en 2020.

— Les disponibilités restantes pour l'année 2020 sont résumées dans le tableau suivant:

En millions d'euros (prix de 2019)

Marge d'engagement sous les plafonds du CFP pour 2020	1 492,3
Instruments spéciaux actuellement disponibles	1 216,9
Instrument de flexibilité	*141,3*
Marge globale pour les engagements (de 2018)	*1 075,6*

Mercredi 27 novembre 2019

	En millions d'euros (prix de 2019)
Instruments spéciaux supplémentaires disponibles en 2020	1 463,5
Instrument de flexibilité	
Des montants non utilisés (2019) du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation	*173,5*
Des montants non utilisés (2018) du Fonds de solidarité de l'Union européenne	—
Marge globale pour les engagements (de 2019)	*1 290,0*
Total	**4 172,7**

1. **Budget 2020**

1.1. **Lignes «clôturées»**

Sauf indication contraire dans les conclusions ci-après, toutes les lignes budgétaires qui n'ont été modifiées ni par le Conseil ni par le Parlement, ainsi que celles pour lesquelles le Parlement a accepté les modifications apportées par le Conseil lors de leurs lectures respectives du budget, sont confirmées.

En ce qui concerne les autres lignes budgétaires, le comité de conciliation est convenu des conclusions figurant aux points 1.2 à 1.7 ci-après.

1.2. **Questions horizontales**

Agences décentralisées

La contribution de l'Union européenne (en crédits d'engagement et en crédits de paiement) et le nombre de postes destinés à toutes les agences décentralisées sont fixés au niveau proposé par la Commission dans le projet de budget, tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2020, à l'exception des agences suivantes:

— Pour la rubrique 1a:

— L'Agence européenne des produits chimiques (ECHA, article 02 03 03), dont le niveau de crédits d'engagement et de paiement est réduit de 1 000 000 EUR.

— L'Agence du GNSS européen (GSA, article 02 05 11), à laquelle 5 postes supplémentaires sont alloués, et dont le niveau de crédits d'engagement et de paiement est augmenté de 370 000 EUR.

— Le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop, article 04 03 03), dont le niveau de crédits d'engagement et de paiement est réduit de 300 000 EUR.

— Pour la rubrique 2:

— L'Agence européenne pour l'environnement (AEE, article 07 02 06), à laquelle 5 postes supplémentaires sont alloués, et dont le niveau de crédits d'engagement et de paiement est augmenté de 1 300 000 EUR.

— Pour la rubrique 3:

— L'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol; article 18 02 04), à laquelle 10 postes supplémentaires sont alloués, et dont le niveau de crédits d'engagement et de paiement est augmenté de 13 000 000 EUR.

— L'Agence européenne des médicaments (EMA, poste budgétaire 17 03 12 01), à laquelle 5 postes supplémentaires sont alloués, et dont le niveau de crédits d'engagement et de paiement est augmenté de 2 000 000 EUR.

— Le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO, article 18 03 02), dont le niveau de crédits d'engagement et de paiement est réduit de 24 685 306 EUR.

— L'Organe européen pour le renforcement de la coopération judiciaire (Eurojust, article 33 03 04), dont le niveau de crédits d'engagement et de paiement est augmenté de 1 700 000 EUR.

— L'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (Frontex, article 18 02 03), dont le niveau de crédits d'engagement et de paiement est réduit de 8 734 813 EUR.

— Le Parquet européen (EPPO, article 33 03 05), auquel 5 postes supplémentaires sont alloués.

Agences exécutives

La contribution de l'Union européenne (en crédits d'engagement et en crédits de paiement) et le nombre de postes destinés aux agences exécutives sont fixés au niveau proposé par la Commission dans le projet de budget, tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2020.

Projets pilotes/actions préparatoires

Un ensemble complet de 78 projets pilotes/actions préparatoires (PP/AP), d'un montant total de 140,0 millions d'EUR en crédits d'engagement, est approuvé.

Lorsqu'un projet pilote ou une action préparatoire semble couvert par une base juridique existante, la Commission peut proposer le virement des crédits vers la base juridique correspondante afin de faciliter la mise en œuvre de l'action en question.

Cet ensemble de projets et d'actions respecte intégralement les plafonds fixés par le règlement financier pour les projets pilotes et les actions préparatoires.

1.3. **Rubriques de dépenses du cadre financier — crédits d'engagement**

Compte tenu des conclusions qui précèdent sur les lignes budgétaires «clôturées», les agences, les projets pilotes et les actions préparatoires, le comité de conciliation a convenu de ce qui suit:

Rubrique 1a — Compétitivité pour la croissance et l'emploi

Les crédits d'engagement sont fixés au niveau proposé par la Commission dans le projet de budget tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2020, mais avec les ajustements convenus par le comité de conciliation et repris dans le tableau ci-après.

En EUR

Ligne budgétaire/ Programme	Nom	Variation des crédits d'engagement		
		PB 2020 (y compris LR 1)	Budget 2020	Différence
1.1.31	***Horizon 2020***			***302 000 000***
02 04 03 01	Parvenir à une économie à basse consommation de ressources, résistante au changement climatique, et à un approvisionnement durable en matières premières	93 815 989	131 326 358	37 510 369
05 09 03 01	Assurer des approvisionnements suffisants en aliments sûrs et de qualité et en autres bioproduits	322 162 041	358 411 695	36 249 654
06 03 03 01	Parvenir à un système de transport européen économe en ressources, respectueux de l'environnement, sûr et continu	82 293 876	102 593 682	20 299 806
08 02 02 02	Améliorer l'accès au capital-risque pour l'investissement dans la recherche et l'innovation	463 764 801	390 264 801	- 73 500 000

Mercredi 27 novembre 2019

En EUR

Ligne budgétaire/ Programme	Nom	Variation des crédits d'engagement		
		PB 2020 (y compris LR 1)	**Budget 2020**	**Différence**
08 02 03 01	Améliorer la santé et le bien-être tout au long de la vie	648 685 745	675 046 838	26 361 093
08 02 03 03	Assurer le passage à un système énergétique fiable, durable et compétitif	378 723 375	437 834 269	59 110 894
08 02 03 04	Parvenir à un système de transport européen économe en ressources, respectueux de l'environnement, sûr et continu	266 184 054	291 118 104	24 934 050
08 02 03 05	Parvenir à une économie à basse consommation de ressources, résistante au changement climatique, et à un approvisionnement durable en matières premières	335 790 132	357 285 003	21 494 871
08 02 04	Propager l'excellence et élargir la participation	133 166 041	138 566 660	5 400 619
08 02 07 32	Entreprise commune pour l'initiative en matière de médicaments innovants 2 (IMI2, Innovative Medicines Initiative 2)	249 947 970	243 447 970	- 6 500 000
08 02 08	Instrument destiné aux PME	587 742 199	659 742 199	72 000 000
09 04 01 01	Renforcement de la recherche dans le domaine des technologies émergentes et futures	446 952 871	453 036 200	6 083 329
09 04 02 01	Primauté dans les technologies de l'information et de la communication	877 375 691	893 597 902	16 222 211
09 04 03 01	Améliorer la santé et le bien-être tout au long de la vie	179 751 775	187 862 880	8 111 105
09 04 03 02	Promouvoir des sociétés européennes ouvertes à tous, innovantes et capables de réflexion	53 632 314	54 632 314	1 000 000
09 04 03 03	Promouvoir des sociétés européennes sûres	78 153 053	68 153 053	- 10 000 000
15 03 01 01	Actions Marie Skłodowska-Curie — Produire, développer et transférer de nouvelles compétences, de nouveaux savoirs et de l'innovation	1 024 532 312	1 032 643 417	8 111 105
18 05 03 01	Promouvoir des sociétés européennes sûres	195 504 220	185 504 220	- 10 000 000
32 04 03 01	Assurer le passage à un système énergétique fiable, durable et compétitif	397 880 594	456 991 488	59 110 894

Mercredi 27 novembre 2019

En EUR

Ligne budgétaire/ Programme	Nom	Variation des crédits d'engagement		
		PB 2020 (y compris LR 1)	Budget 2020	Différence
1.1.32	***Programme Euratom de recherche et de formation***			***- 2 200 000***
08 03 01 02	Euratom — Fission nucléaire et radioprotection	74 754 023	73 354 023	- 1 400 000
10 03 01	Activités Euratom de recherche directe	13 701 830	12 901 830	- 800 000
1.1.4	***Compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises (COSME)***			***5 000 000***
02 02 02	Améliorer l'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises (PME), sous forme d'investissements en fonds propres et d'emprunts	264 160 000	269 160 000	5 000 000
1.1.5	***Éducation, formation et sport (Erasmus +)***			***50 000 000***
15 02 01 01	Promouvoir l'excellence et la coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation en Europe ainsi que son adéquation par rapport au marché du travail	2 497 651 602	2 538 161 453	40 509 851
15 02 01 02	Promouvoir l'excellence et la coopération auprès de la jeunesse européenne ainsi que la participation des jeunes à la vie démocratique en Europe	187 211 158	194 795 054	7 583 896
15 02 02	Promouvoir dans le monde entier l'excellence des activités d'enseignement et de recherche en matière d'intégration européenne au moyen des activités Jean Monnet	47 056 540	48 962 793	1 906 253
1.1.6	***Emploi et innovation sociale (EaSI)***			***- 2 000 000***
04 03 02 01	Progress — Soutenir l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique sociale et de l'emploi ainsi que de la législation relative aux conditions de travail de l'Union	78 400 000	77 900 000	- 500 000
04 03 02 03	Microfinance et entrepreneuriat social — Augmenter l'accès au financement et augmenter la disponibilité de ces financements pour les personnes physiques et morales, en particulier celles les plus éloignées du marché du travail, et pour les entreprises sociales	15 735 000	14 235 000	- 1 500 000

Mercredi 27 novembre 2019

En EUR

Ligne budgétaire/ Programme	Nom	Variation des crédits d'engagement		
		PB 2020 (y compris LR 1)	Budget 2020	Différence
1.1.81	***Énergie***			***95 800 000***
32 02 01 01	L'intégration plus poussée du marché intérieur de l'énergie et l'interopérabilité des réseaux d'électricité et de gaz à travers les frontières	394 706 000	450 506 000	55 800 000
32 02 01 02	Renforcer la sécurité d'approvisionnement énergétique de l'Union	394 528 000	414 528 000	20 000 000
32 02 01 03	Contribuer au développement durable et à la protection de l'environnement	394 498 586	414 498 586	20 000 000
1.1.82	***Transports***			***37 000 000***
06 02 01 01	Supprimer les goulets d'étranglement, renforcer l'interopérabilité ferroviaire, établir les liaisons manquantes et améliorer les tronçons transfrontaliers	1 732 979 805	1 764 429 805	31 450 000
06 02 01 02	Garantir des systèmes de transport durables et efficaces	333 547 370	339 097 370	5 550 000
1.1.DAG	***Agences décentralisées***			***- 930 000***
02 03 03	Agence européenne des produits chimiques — Législation sur les produits chimiques	59 827 657	58 827 657	- 1 000 000
02 05 11	Agence du GNSS européen	34 232 619	34 602 619	370 000
04 03 13	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	18 115 490	17 815 490	- 300 000
1.1.OTH	***Autres actions et programmes***			***- 200 000***
26 02 01	Procédures de passation et de publication des marchés publics de fournitures, de travaux et de services	7 200 000	7 000 000	- 200 000
1.1.PPPA	***Projets pilotes et actions préparatoires***			***85 365 000***
1.1.SPEC	***Actions financées dans le cadre des prérogatives de la Commission et des compétences spécifiques conférées à la Commission***			***- 1 500 000***
02 03 01	Fonctionnement et développement du marché intérieur des biens et des services	32 027 000	31 027 000	- 1 000 000
09 02 01	Définition et mise en œuvre de la politique de l'Union dans le domaine des communications électroniques	3 815 000	3 315 000	- 500 000
	Total			**568 335 000**

En conséquence, le niveau convenu des C/E est fixé à 25 284,8 millions d'EUR, sans laisser de marge sous le plafond des dépenses de la rubrique 1a et en utilisant la marge globale pour les engagements à hauteur de 93,8 millions d'EUR.

Le comité de conciliation convient également de ne pas mettre à disposition de nouveau les crédits d'engagement conformément à l'article 15, paragraphe 3, du règlement financier.

Rubrique 1b — Cohésion économique, sociale et territoriale

Les crédits d'engagement sont fixés au niveau proposé par la Commission dans le projet de budget tel que modifié par la lettre rectificative nº 1/2020, mais avec l'ajustement convenu par le comité de conciliation et repris dans le tableau ci-après.

En EUR

Ligne budgétaire/ Programme	Nom	Variation des crédits d'engagement		
		PB 2020 (y compris LR 1)	Budget 2020	Différence
1.2.5	***Initiative pour l'emploi des jeunes (enveloppe spécifique complémentaire)***			***28 333 333***
04 02 64	Initiative pour l'emploi des jeunes	116 666 667	145 000 000	28 333 333
1.2.PPPA	***Projets pilotes et actions préparatoires***			***5 600 000***
	Total			**33 933 333**

En conséquence, le niveau convenu des C/E est fixé à 58 645,8 millions d'EUR, sans laisser de marge sous le plafond des dépenses de la sous-rubrique 1b et en utilisant la marge globale pour les engagements à hauteur de 175,8 millions d'EUR.

Rubrique 2 — Croissance durable: Ressources naturelles

Les crédits d'engagement sont fixés au niveau proposé par la Commission dans le projet de budget tel que modifié par la lettre rectificative nº 1/2020, mais avec les ajustements convenus par le comité de conciliation et repris dans le tableau ci-après.

En EUR

Ligne budgétaire/ Programme	Nom	Variation des crédits d'engagement		
		PB 2020 (y compris LR 1)	Budget 2020	Différence
2.0.10	***Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) — dépenses relatives au marché et paiements directs***			***- 72 000 000***
05 03 01 10	Régime de paiement de base (RPB)	16 189 000 000	16 117 000 000	- 72 000 000
2.0.4	***Environnement et action pour le climat (LIFE)***			***10 000 000***
34 02 01	Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'Union	80 328 388	85 883 944	5 555 556
34 02 02	Accroître la résilience de l'Union au changement climatique	44 350 000	47 524 603	3 174 603

Mercredi 27 novembre 2019

En EUR

Ligne budgétaire/ Programme	Nom	Variation des crédits d'engagement		
		PB 2020 (y compris LR 1)	Budget 2020	Différence
34 02 03	Améliorer la gouvernance climatique et l'information à tous les niveaux	16 298 500	17 568 341	1 269 841
2.0.DAG	***Agences décentralisées***			***1 300 000***
07 02 06	Agence européenne pour l'environnement	40 418 782	41 718 782	1 300 000
2.0.PPPA	***Projets pilotes et actions préparatoires***			***22 514 881***
	Total			**- 38 185 119**

En conséquence, le niveau des crédits d'engagement est fixé à 59 907,0 millions d'EUR, ce qui laisse une marge de 514,0 millions d'EUR sous le plafond des dépenses de la rubrique 2.

Rubrique 3 — Sécurité et citoyenneté

Les crédits d'engagement sont fixés au niveau proposé par la Commission dans le projet de budget tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2020, mais avec les ajustements convenus par le comité de conciliation et repris dans le tableau ci-après.

En EUR

Ligne budgétaire/ Programme	Nom	Variation des crédits d'engagement		
		PB 2020 (y compris LR 1)	Budget 2020	Différence
3.0.11	***Europe créative***			***7 500 000***
09 05 01	Sous-programme MEDIA — Opérer à l'échelle transnationale et internationale et promouvoir la circulation transnationale et la mobilité	115 923 000	120 923 000	5 000 000
15 04 01	Renforcer la capacité financière des PME et des petites et très petites organisations dans les secteurs européens de la culture et de la création, et favoriser l'élaboration des politiques et la création de nouveaux modèles commerciaux	38 241 000	39 241 000	1 000 000
15 04 02	Sous-programme «Culture» — Soutenir les actions transfrontières et promouvoir la circulation transnationale et la mobilité	75 246 000	76 746 000	1 500 000
3.0.5	***Droits, égalité et citoyenneté***			***1 200 000***
33 02 01	Garantir la protection des droits et donner des moyens d'action aux citoyens	28 605 000	29 805 000	1 200 000

En EUR

Ligne budgétaire/ Programme	Nom	Variation des crédits d'engagement		
		PB 2020 (y compris LR 1)	Budget 2020	Différence
3.0.6	***Mécanisme de protection civile de l'Union***			***- 15 000 000***
23 03 01 01	Prévention des catastrophes et préparation aux catastrophes au sein de l'Union	137 788 000	122 788 000	- 15 000 000
3.0.7	***L'Europe pour les citoyens***			***1 000 000***
18 04 01 01	L'Europe pour les citoyens — Conforter la mémoire et renforcer la capacité de participation civique au niveau de l'Union	25 959 000	26 959 000	1 000 000
3.0.8	***Denrées alimentaires et aliments pour animaux***			***- 1 500 000***
17 04 01	Veiller à l'amélioration du statut sanitaire des animaux et à un niveau élevé de protection des animaux dans l'Union	171 000 000	169 500 000	- 1 500 000
3.0.DAG	***Agences décentralisées***			***- 16 720 119***
17 03 12 01	Contribution de l'Union à l'Agence européenne des médicaments	32 285 000	34 285 000	2 000 000
18 02 03	Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)	420 555 842	411 821 029	- 8 734 813
18 02 04	Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol)	139 964 760	152 964 760	13 000 000
18 03 02	Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)	133 012 725	108 327 419	- 24 685 306
33 03 04	Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust)	39 640 496	41 340 496	1 700 000
3.0.PPPA	***Projets pilotes et actions préparatoires***			***22 520 119***
3.0.SPEC	***Actions financées dans le cadre des prérogatives de la Commission et des compétences spécifiques conférées à la Commission***			***1 000 000***
09 05 05	Actions multimédia	20 732 000	21 732 000	1 000 000
	Total			**0**

Mercredi 27 novembre 2019

En conséquence, le niveau convenu des C/E est fixé à 3 729,1 millions d'EUR, sans laisser de marge sous le plafond des dépenses de la rubrique 3 et en mobilisant l'instrument de flexibilité pour un montant de 778,1 millions d'euros.

Rubrique 4 — L'Europe dans le monde

Les crédits d'engagement sont fixés au niveau proposé par la Commission dans le projet de budget tel que modifié par la lettre rectificative nº 1/2020, mais avec les ajustements convenus par le comité de conciliation et repris dans le tableau ci-après.

En EUR

Ligne budgétaire/ Programme	Nom	Variation des crédits d'engagement		
		PB 2020 (y compris LR 1)	Budget 2020	Différence
4.0.1	***Instrument d'aide de préadhésion (IAP II)***			***- 85 000 000***
05 05 04 02	Turquie — Soutenir le développement économique, social et territorial et l'alignement progressif connexe sur l'acquis de l'Union	28 178 364	18 178 364	- 10 000 000
22 02 03 01	Turquie — Soutenir les réformes politiques et l'alignement progressif connexe sur l'acquis de l'Union	160 000 000	150 000 000	- 10 000 000
22 02 03 02	Turquie — Soutenir le développement économique, social et territorial et l'alignement progressif connexe sur l'acquis de l'Union	65 000 000	0	- 65 000 000
4.0.10	***Assistance macrofinancière (AMF)***			***- 7 000 000***
01 03 02	Assistance macrofinancière	27 000 000	20 000 000	- 7 000 000
4.0.2	***Instrument européen de voisinage (IEV)***			***25 000 000***
22 04 01 03	Pays méditerranéens — Mesures propres à instaurer la confiance, sécurité et prévention et règlement des conflits	401 220 115	421 220 115	20 000 000
22 04 02 01	Partenariat oriental — Droits de l'homme, bonne gouvernance et mobilité	251 379 012	252 879 012	1 500 000
22 04 02 02	Partenariat oriental — Réduction de la pauvreté et développement durable	385 828 623	389 328 623	3 500 000
4.0.3	***Instrument de financement de la coopération au développement (ICD)***			***20 000 000***
21 02 07 01	Environnement et changement climatique	216 473 403	222 473 403	6 000 000
21 02 07 02	Énergie durable	96 210 401	110 210 401	14 000 000

En EUR

Ligne budgétaire/ Programme	Nom	Variation des crédits d'engagement		
		PB 2020 (y compris LR 1)	**Budget 2020**	**Différence**
4.0.5	***Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH)***			***- 5 000 000***
19 04 01	Améliorer la fiabilité des processus électoraux, au moyen notamment de missions d'observation électorale	48 442 462	43 442 462	- 5 000 000
4.0.OTH	***Autres actions et programmes***			***2 000 000***
13 07 01	Soutien financier visant à encourager le développement économique de la communauté chypriote turque	33 762 000	35 762 000	2 000 000
4.0.PPPA	***Projets pilotes et actions préparatoires***			***4 000 000***
	Total			**- 46 000 000**

En conséquence, le niveau des crédits d'engagement est fixé à 10 261,6 millions d'EUR, ce qui laisse une marge de 248,4 millions d'EUR sous le plafond des dépenses de la rubrique 4.

Rubrique 5 — Administration

Le nombre de postes dans le tableau des effectifs des institutions et les crédits proposés par la Commission dans le projet de budget tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2020 sont approuvés par le comité de conciliation, à l'exception des points suivants:

— la section relative au Parlement, pour laquelle sont approuvées les augmentations suivantes des crédits d'engagement et de paiement résultant du statut des députés et du report du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne décidé le 28 octobre 2019 par le Conseil européen: 410 000 EUR sur la ligne budgétaire 1 0 0 0 «Indemnités», 408 000 EUR sur la ligne budgétaire 1 0 0 4 «Frais de voyage ordinaires», 12 000 EUR sur la ligne budgétaire 1 0 0 5 «Autres frais de voyage», 900 000 EUR sur la ligne budgétaire 1 0 0 6 «Indemnité de frais généraux», 6 050 000 EUR sur la ligne budgétaire 1 0 2 «Indemnités transitoires», 12 000 EUR sur la ligne budgétaire 3 2 2 «Dépenses de documentation», 68 000 EUR sur la ligne budgétaire 3 2 4 4 «Organisation et accueil de visiteurs, programme Euroscola et invitations de multiplicateurs d'opinion de pays tiers» et 1 463 000 EUR sur la ligne budgétaire 4 2 2 «Dépenses relatives à l'assistance parlementaire»;

— la section relative au Conseil, dont la lecture est approuvée;

en outre, l'impact de l'actualisation automatique des salaires applicable à compter du 1er juillet 2019 2 % au lieu de 3,1 %) est intégré dans les sections du budget propres à chaque institution comme suit:

en EUR

Parlement	- 10 922 000
Conseil	- 3 627 000
Commission (y compris pensions)	- 52 453 000
Cour de justice	- 3 393 000
Cour des comptes	- 1 380 000
Comité économique et social européen	- 819 672

Mercredi 27 novembre 2019

en EUR

Comité des régions	- 610 000
Médiateur européen	- 111 000
Contrôleur européen de la protection des données	- 64 000
Service européen pour l'action extérieure	- 3 529 000
Total	**- 76 908 672**

Par conséquent, le niveau convenu des crédits d'engagement est fixé à 10 272,1 millions d'EUR, ce qui laisse une marge de 729,9 millions d'EUR sous le plafond des dépenses de la rubrique 5, après utilisation de 252,0 millions d'EUR de la marge pour compenser la mobilisation de la marge pour imprévus en 2017.

Instruments spéciaux: Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM), réserve d'aide d'urgence et Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE)

Les C/E pour le FEM, la réserve d'aide d'urgence et le FSUE sont fixés au niveau proposé par la Commission dans le second projet de budget.

1.4. **Crédits de paiement**

Le montant global des crédits de paiement du budget 2020 est fixé au niveau du projet de budget tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2020, moyennant les ajustements ci-après convenus par le comité de conciliation:

1. Premièrement, il est tenu compte du niveau convenu de crédits d'engagement pour les dépenses non dissociées, pour lesquelles le niveau des crédits de paiement est égal à celui des crédits d'engagement. La réduction supplémentaire des dépenses agricoles de 72,0 millions d'EUR est prise en compte. Cette approche est appliquée, par analogie, à la contribution de l'Union aux agences décentralisées. L'effet combiné est une réduction de 156,4 millions d'EUR;

2. Les crédits de paiement de tous les nouveaux projets pilotes et actions préparatoires proposés par le Parlement sont fixés à 25 % des crédits d'engagement correspondants ou au niveau proposé par le Parlement s'il est inférieur. Dans le cas d'une prolongation de projets pilotes ou d'actions préparatoires existants, le niveau des crédits de paiement correspond au montant fixé dans le projet de budget, auquel on ajoute un montant équivalent à 25 % des nouveaux crédits d'engagement correspondants, ou au niveau proposé par le Parlement s'il est inférieur. L'effet combiné est une hausse de 35,0 millions d'EUR;

3. Il est convenu de procéder aux ajustements des lignes budgétaires suivantes en raison de l'évolution des crédits d'engagement concernant des dépenses dissociées:

En EUR

Ligne budgétaire/ Programme	**Nom**	**Variation des crédits de paiement**		
		PB 2020 (y compris LR 1)	**Budget 2020**	**Différence**
1.1.31	***Horizon 2020***			***87 754 856***
02 04 03 01	Parvenir à une économie à basse consommation de ressources, résistante au changement climatique, et à un approvisionnement durable en matières premières	68 500 000	79 753 000	11 253 000
05 09 03 01	Assurer des approvisionnements suffisants en aliments sûrs et de qualité et en autres bioproduits	246 618 066	257 493 066	10 875 000

En EUR

Ligne budgétaire/ Programme	Nom	Variation des crédits de paiement		
		PB 2020 (y compris LR 1)	**Budget 2020**	**Différence**
06 03 03 01	Parvenir à un système de transport européen économe en ressources, respectueux de l'environnement, sûr et continu	72 392 254	78 482 254	6 090 000
08 02 02 02	Améliorer l'accès au capital-risque pour l'investissement dans la recherche et l'innovation	120 856 938	98 806 938	- 22 050 000
08 02 03 01	Améliorer la santé et le bien-être tout au long de la vie	597 667 007	605 575 007	7 908 000
08 02 03 03	Assurer le passage à un système énergétique fiable, durable et compétitif	371 904 517	389 637 517	17 733 000
08 02 03 04	Parvenir à un système de transport européen économe en ressources, respectueux de l'environnement, sûr et continu	281 336 863	288 816 863	7 480 000
08 02 03 05	Parvenir à une économie à basse consommation de ressources, résistante au changement climatique, et à un approvisionnement durable en matières premières	270 375 566	276 823 566	6 448 000
08 02 04	Propager l'excellence et élargir la participation	134 355 325	135 975 325	1 620 000
08 02 07 32	Entreprise commune pour l'initiative en matière de médicaments innovants 2 (IMI2, Innovative Medicines Initiative 2)	184 313 342	179 520 198	- 4 793 144
08 02 08	Instrument destiné aux PME	532 049 827	553 649 827	21 600 000
09 04 01 01	Renforcement de la recherche dans le domaine des technologies émergentes et futures	466 500 000	468 325 000	1 825 000
09 04 02 01	Primauté dans les technologies de l'information et de la communication	711 700 000	716 567 000	4 867 000
09 04 03 01	Améliorer la santé et le bien-être tout au long de la vie	147 200 000	149 633 000	2 433 000
09 04 03 02	Promouvoir des sociétés européennes ouvertes à tous, innovantes et capables de réflexion	47 700 000	48 000 000	300 000
09 04 03 03	Promouvoir des sociétés européennes sûres	55 400 000	52 400 000	- 3 000 000
15 03 01 01	Actions Marie Skłodowska-Curie — Produire, développer et transférer de nouvelles compétences, de nouveaux savoirs et de l'innovation	862 725 632	865 158 632	2 433 000

Mercredi 27 novembre 2019

En EUR

Ligne budgétaire/ Programme	Nom	Variation des crédits de paiement		
		PB 2020 (y compris LR 1)	**Budget 2020**	**Différence**
18 05 03 01	Promouvoir des sociétés européennes sûres	168 549 256	165 549 256	- 3 000 000
32 04 03 01	Assurer le passage à un système énergétique fiable, durable et compétitif	398 861 189	416 594 189	17 733 000
1.1.32	***Programme Euratom de recherche et de formation***			***- 1 100 000***
08 03 01 02	Euratom — Fission nucléaire et radioprotection	92 297 374	91 597 374	- 700 000
10 03 01	Activités Euratom de recherche directe	12 000 000	11 600 000	- 400 000
1.1.4	***Compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises (COSME)***			***5 000 000***
02 02 02	Améliorer l'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises (PME), sous forme d'investissements en fonds propres et d'emprunts	210 000 000	215 000 000	5 000 000
1.1.5	***Éducation, formation et sport (Erasmus +)***			***50 000 000***
15 02 01 01	Promouvoir l'excellence et la coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation en Europe ainsi que son adéquation par rapport au marché du travail	2 375 000 000	2 415 509 851	40 509 851
15 02 01 02	Promouvoir l'excellence et la coopération auprès de la jeunesse européenne ainsi que la participation des jeunes à la vie démocratique en Europe	180 000 000	187 583 896	7 583 896
15 02 02	Promouvoir dans le monde entier l'excellence des activités d'enseignement et de recherche en matière d'intégration européenne au moyen des activités Jean Monnet	46 000 000	47 906 253	1 906 253
1.1.6	***Emploi et innovation sociale (EaSI)***			***- 2 000 000***
04 03 02 01	Progress — Soutenir l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique sociale et de l'emploi ainsi que de la législation relative aux conditions de travail de l'Union	59 400 000	58 900 000	- 500 000
04 03 02 03	Microfinance et entrepreneuriat social — Augmenter l'accès au financement et augmenter la disponibilité de ces financements pour les personnes physiques et morales, en particulier celles les plus éloignées du marché du travail, et pour les entreprises sociales	23 000 000	21 500 000	- 1 500 000

En EUR

Ligne budgétaire/ Programme	Nom	Variation des crédits de paiement		
		PB 2020 (y compris LR 1)	Budget 2020	Différence
1.1.81	***Énergie***			***28 740 000***
32 02 01 01	L'intégration plus poussée du marché intérieur de l'énergie et l'interopérabilité des réseaux d'électricité et de gaz à travers les frontières	131 500 000	148 240 000	16 740 000
32 02 01 02	Renforcer la sécurité d'approvisionnement énergétique de l'Union	128 200 000	134 200 000	6 000 000
32 02 01 03	Contribuer au développement durable et à la protection de l'environnement	128 300 000	134 300 000	6 000 000
1.1.82	***Transports***			***11 100 000***
06 02 01 01	Supprimer les goulets d'étranglement, renforcer l'interopérabilité ferroviaire, établir les liaisons manquantes et améliorer les tronçons transfrontaliers	980 000 000	989 435 000	9 435 000
06 02 01 02	Garantir des systèmes de transport durables et efficaces	95 000 000	96 665 000	1 665 000
1.1.OTH	***Autres actions et programmes***			***- 200 000***
26 02 01	Procédures de passation et de publication des marchés publics de fournitures, de travaux et de services	7 200 000	7 000 000	- 200 000
1.1.SPEC	***Actions financées dans le cadre des prérogatives de la Commission et des compétences spécifiques conférées à la Commission***			***- 1 200 000***
02 03 01	Fonctionnement et développement du marché intérieur des biens et des services	26 610 000	25 810 000	- 800 000
09 02 01	Définition et mise en œuvre de la politique de l'Union dans le domaine des communications électroniques	3 000 000	2 600 000	- 400 000
1.2.5	***Initiative pour l'emploi des jeunes (enveloppe spécifique complémentaire)***			***3 000 000***
04 02 64	Initiative pour l'emploi des jeunes	600 000 000	603 000 000	3 000 000
2.0.4	***Environnement et action pour le climat (LIFE)***			***5 000 001***
34 02 01	Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'Union	42 000 000	44 777 778	2 777 778
34 02 02	Accroître la résilience de l'Union au changement climatique	22 500 000	24 087 302	1 587 302

Mercredi 27 novembre 2019

En EUR

Ligne budgétaire/ Programme	Nom	Variation des crédits de paiement		
		PB 2020 (y compris LR 1)	Budget 2020	Différence
34 02 03	Améliorer la gouvernance climatique et l'information à tous les niveaux	15 000 000	15 634 921	634 921
3.0.11	***Europe créative***			***6 000 000***
09 05 01	Sous-programme MEDIA — Opérer à l'échelle transnationale et internationale et promouvoir la circulation transnationale et la mobilité	99 200 000	103 200 000	4 000 000
15 04 01	Renforcer la capacité financière des PME et des petites et très petites organisations dans les secteurs européens de la culture et de la création, et favoriser l'élaboration des politiques et la création de nouveaux modèles commerciaux	29 200 000	30 000 000	800 000
15 04 02	Sous-programme «Culture» — Soutenir les actions transfrontières et promouvoir la circulation transnationale et la mobilité	66 000 000	67 200 000	1 200 000
3.0.5	***Droits, égalité et citoyenneté***			***1 200 000***
33 02 01	Garantir la protection des droits et donner des moyens d'action aux citoyens	28 800 000	30 000 000	1 200 000
3.0.6	***Mécanisme de protection civile de l'Union***			***- 15 000 000***
23 03 01 01	Prévention des catastrophes et préparation aux catastrophes au sein de l'Union	63 000 000	48 000 000	- 15 000 000
3.0.7	***L'Europe pour les citoyens***			***1 000 000***
18 04 01 01	L'Europe pour les citoyens — Conforter la mémoire et renforcer la capacité de participation civique au niveau de l'Union	25 000 000	26 000 000	1 000 000
3.0.SPEC	***Actions financées dans le cadre des prérogatives de la Commission et des compétences spécifiques conférées à la Commission***			***1 000 000***
09 05 05	Actions multimédia	22 000 000	23 000 000	1 000 000
4.0.1	***Instrument d'aide de préadhésion (IAP II)***			***- 75 000 000***
22 02 03 01	Turquie — Soutenir les réformes politiques et l'alignement progressif connexe sur l'acquis de l'Union	58 772 300	48 772 300	- 10 000 000
22 02 03 02	Turquie — Soutenir le développement économique, social et territorial et l'alignement progressif connexe sur l'acquis de l'Union	463 786 099	398 786 099	- 65 000 000

Mercredi 27 novembre 2019

En EUR

Ligne budgétaire/ Programme	Nom	Variation des crédits de paiement		
		PB 2020 (y compris LR 1)	Budget 2020	Différence
4.0.3	***Instrument de financement de la coopération au développement (ICD)***			***20 000 000***
21 02 07 01	Environnement et changement climatique	157 900 000	163 900 000	6 000 000
21 02 07 02	Énergie durable	50 250 000	64 250 000	14 000 000
4.0.5	***Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH)***			***- 5 000 000***
19 04 01	Améliorer la fiabilité des processus électoraux, au moyen notamment de missions d'observation électorale	42 000 000	37 000 000	- 5 000 000
4.0.OTH	***Autres actions et programmes***			***2 000 000***
13 07 01	Soutien financier visant à encourager le développement économique de la communauté chypriote turque	35 000 000	37 000 000	2 000 000
9.0.3	***Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE)***			***- 50 000 000***
13 06 01	Assistance aux États membres en cas de catastrophe naturelle majeure ayant de graves répercussions sur les conditions de vie, l'environnement naturel et l'économie	100 000 000	50 000 000	- 50 000 000
	Total			**72 294 857**

1.5. **Réserves**

Les réserves du budget 2020 sont fixées conformément au projet de budget, tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2020, sauf pour les articles 13 06 01 (Fonds de solidarité de l'Union européenne) et 18 03 02 (Bureau européen d'appui en matière d'asile — EASO) pour lesquels les réserves correspondantes sont annulées.

1.6. **Commentaires budgétaires**

Sauf indication contraire expresse dans les paragraphes qui précèdent, les modifications apportées par le Parlement européen ou le Conseil au texte des commentaires budgétaires sont approuvées, à l'exception de celles des lignes budgétaires figurant dans les tableaux ci-après:

— Lignes budgétaires pour lesquelles les amendements introduits par le Parlement européen sont approuvés avec la modification proposée par la Commission dans sa lettre d'exécutabilité.

Ligne budgétaire	Nom
15 02 01 01	Promouvoir l'excellence et la coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation en Europe ainsi que son adéquation par rapport au marché du travail
19 05 01	Coopération avec les pays tiers afin de promouvoir et de défendre les intérêts de l'Union ainsi que ceux qu'elle partage avec d'autres pays

Mercredi 27 novembre 2019

Ligne budgétaire	Nom
21 02 07 03	Développement humain
21 02 08 01	La société civile dans le développement
21 07 01	Coopération avec le Groenland

— Lignes budgétaires pour lesquelles les commentaires budgétaires tels que proposés dans le projet de budget et modifiés par la lettre rectificative n° 1/2020 sont approuvés.

Ligne budgétaire	Nom
02 04 03 01	Parvenir à une économie à basse consommation de ressources, résistante au changement climatique, et à un approvisionnement durable en matières premières
06 01 04 01	Dépenses d'appui pour le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) — Transports
07 02 06	Agence européenne pour l'environnement
08 02 03 03	Assurer le passage à un système énergétique fiable, durable et compétitif
08 02 03 05	Parvenir à une économie à basse consommation de ressources, résistante au changement climatique, et à un approvisionnement durable en matières premières
08 02 07 33	Entreprise commune «Bio-industries» (BBI, Bio-Based Industries) — Dépenses d'appui
09 02 01	Définition et mise en œuvre de la politique de l'Union dans le domaine des communications électroniques
13 04 61 01	Fonds de cohésion — Assistance technique opérationnelle
21 01 04 05	Dépenses d'appui pour l'instrument relatif à la coopération en matière de sûreté nucléaire (ICSN)
32 04 03 01	Assurer le passage à un système énergétique fiable, durable et compétitif

— Lignes budgétaires pour lesquelles les commentaires budgétaires proposés dans le projet de budget, tel qu'amendé par lettre rectificative, sont approuvés moyennant les modifications suivantes.

Ligne budgétaire	Nom
04 03 02 01	Progress — Soutenir l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique sociale et de l'emploi ainsi que de la législation relative aux conditions de travail de l'Union
	Modifier comme suit: — *encourager* ~~*la création d'emplois, promouvoir l'emploi des jeunes et lutter contre la pauvreté en favorisant une convergence sociale accrue grâce à*~~ ***la création d'emplois décents en matière d'emploi stable et de droits sociaux, la promotion d'emplois acceptables pour les jeunes et la lutte contre la pauvreté en favorisant la convergence sociale.***

Ligne budgétaire	Nom
08 02 03 01	Améliorer la santé et le bien-être tout au long de la vie
	Modifier comme suit: *La santé et le bien-être de tous tout au long de la vie, des systèmes de santé et de soins de haute qualité et économiquement viables, avec une personnalisation croissante des soins de santé en vue d'une meilleure efficacité, ainsi que des perspectives de croissance et de création d'emplois dans le secteur de la santé et les industries connexes, constituent les objectifs de cette activité. À cet effet, les activités seront axées sur l'efficacité de la promotion de la santé et de la prévention des maladies (par exemple, comprendre les déterminants de la santé, développer de meilleurs vaccins préventifs). Il convient d'accorder une attention particulière aux spécificités en matière de santé liées au sexe et à l'âge. En outre, l'accent sera mis sur la gestion, le traitement et la guérison des maladies (notamment par une personnalisation accrue des médicaments),* ***notamment la lutte contre le cancer****, les handicaps et les limitations fonctionnelles (par exemple, par le transfert de connaissances dans la pratique clinique et des actions d'innovation évolutives, une meilleure utilisation des données sanitaires, la vie indépendante et assistée). En outre, des efforts seront fournis afin d'améliorer la prise de décision dans le domaine de la prévention et des soins, d'identifier et de soutenir la diffusion des bonnes pratiques dans le secteur des soins de santé, et de soutenir les systèmes de soins intégrés et l'adoption des innovations technologiques, organisationnelles et sociales permettant notamment aux personnes âgées et aux personnes handicapées de rester actives et indépendantes. Enfin, les activités seront fondées sur une approche attentive aux questions de genre et reconnaissant, entre autres, la position des femmes dans les secteurs des soins formels et informels.*
08 02 03 03	Assurer le passage à un système énergétique fiable, durable et compétitif
	Ajouter le texte suivant: ***Il convient de prêter attention à la réduction de la fracture en matière de recherche et d'innovation en Europe, sans porter atteinte aux critères d'excellence.***
08 02 08	Instrument destiné aux PME
	Modifier comme suit: ~~***Conformément à l'article 15, paragraphe 3, du règlement financier, un montant de 72 000 000 EUR en crédits d'engagement est disponible pour cet article du budget à la suite des dégagements effectués en 2018 du fait de la non exécution totale ou partielle de projets de recherche.***~~
09 04 02 01	Primauté dans les technologies de l'information et de la communication
	Ajouter le texte suivant: ***Cela pourrait couvrir d'autres travaux de recherche dans le domaine du développement des moteurs de recherche européens sur l'internet.***
09 04 03 02	Promouvoir des sociétés européennes ouvertes à tous, innovantes et capables de réflexion
	Modifier comme suit: *Le deuxième défi consiste à «comprendre le fondement intellectuel et le patrimoine culturel de l'Europe, son histoire et les nombreuses influences européennes et extra-européennes, qui constituent une source d'inspiration pour la vie que nous vivons aujourd'hui», ainsi qu'à faciliter l'accès à ce patrimoine culturel et à son exploitation,* ***notamment vers le futur nuage du patrimoine culturel européen.***
32 04 03 01	Assurer le passage à un système énergétique fiable, durable et compétitif
	Ajouter le texte suivant: ***Il convient de prêter attention à la réduction de la fracture en matière de recherche et d'innovation en Europe, sans porter atteinte aux critères d'excellence.***

Mercredi 27 novembre 2019

Ligne budgétaire	Nom
32 02 77 12	Action préparatoire — Mise en place d'un dispositif global d'aide aux régions en transition qui dépendent fortement du charbon et d'activités à forte intensité de carbone
	Ajouter le texte suivant: — *mettre en place une équipe trans-DG pour: a) déterminer les éventuelles synergies entre les politiques/programmes de l'Union en vue de garantir le soutien financier et stratégique le plus efficace possible après 2020; b)aider les régions (autorités centrales et locales) à développer des stratégies de transition durables* ***en leur fournissant des outils plus ciblés pour des échanges intrarégionaux, sur les meilleures pratiques, notamment sur des feuilles de route détaillées pour une réindustrialisation à faibles émissions.*** — ***recentrer les enceintes existantes pour les parties prenantes, y compris le dialogue social et le dialogue avec la société civile en général, sur la mise en place de stratégies économiques et d'une transition juste;*** — ***fournir un soutien financier supplémentaire, en plus des programmes de financement existants, sans redéploiement à partir d'autres programmes, en vue de l'élaboration de feuilles de route régionales/locales pour une transition juste vers la neutralité carbone de l'Union d'ici 2050 dans les régions et les collectivités les plus touchées. Un financement supplémentaire devrait également soutenir des projets existants ou à venir, au niveau territorial ou des collectivités, qui reposent sur la participation des travailleurs et collectivités touchés, par une consultation et une responsabilisation.*** — ***renforcer la plateforme pour les régions charbonnières en transition et son secrétariat (dispositif instauré par l'action préparatoire en 2018 et reconduit en 2018) afin de réaliser les objectifs climatiques de l'UE et de respecter les engagements qu'elle a pris au titre de l'accord de Paris, tout en assurant une transition énergétique juste, dans laquelle les régions charbonnières ne sont pas laissées pour compte, en prévoyant un budget accru en 2020 et en élargissant le champ d'application de l'action à:*** — ***la poursuite de l'assistance technique et du renforcement des capacités, dans les régions de l'Union qui dépendent fortement du charbon et d'activités à forte intensité de carbone, dans des domaines tels que la préparation stratégique, la mise au point de projets, le financement de projets et la facilitation des investissements privés (le nombre de régions pilotes participant à l'initiative menée par l'Union était de 20 régions en mars 2019 contre seulement 4 en 2017);*** — ***le dialogue et la coopération avec les membres et observateurs de la Communauté de l'énergie sur le thème «régions charbonnières en transition» par l'organisation de campagnes régionales en coopération avec des institutions financières internationales et des partenaires internationaux;*** — ***la mise au point du volet social de la plateforme pour les régions charbonnières en transition en s'appuyant sur les meilleures pratiques en matière d'innovation sociale: reconversion des travailleurs, amélioration des compétences des travailleurs, programmes pour les jeunes et programmes pour les mineurs à la retraite.***
34 02 01	Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'Union
	Ajouter le texte suivant: ***En ce qui concerne les projets intégrés, il est tenu compte d'un élément distributif dans la sélection des projets visant à faciliter l'équilibre géographique. Ceci présente un caractère indicatif et ne devrait pas signifier qu'un État membre est sûr de recevoir des fonds ou des dotations.***

Ligne budgétaire	Nom
34 02 02	Accroître la résilience de l'Union au changement climatique
	Ajouter le texte suivant: ***En ce qui concerne les projets intégrés, il est tenu compte d'un élément distributif dans la sélection des projets visant à faciliter l'équilibre géographique. Ceci présente un caractère indicatif et ne devrait pas signifier qu'un État membre est sûr de recevoir des fonds ou des dotations.***
34 02 03	Améliorer la gouvernance climatique et l'information à tous les niveaux
	Ajouter le texte suivant: ***En ce qui concerne les projets intégrés, il est tenu compte d'un élément distributif dans la sélection des projets visant à faciliter l'équilibre géographique. Ceci présente un caractère indicatif et ne devrait pas signifier qu'un État membre est sûr de recevoir des fonds ou des dotations.***

Il est entendu que les modifications introduites par le Parlement européen ou le Conseil ne peuvent pas modifier ou étendre le champ d'application d'une base juridique existante ou entraver l'autonomie administrative des institutions et que l'action doit pouvoir être financée par des ressources disponibles.

1.7. **Nomenclature budgétaire**

La nomenclature budgétaire proposée par la Commission dans le projet de budget, tel que modifié par la lettre rectificative nº 1/2020, est convenue avec l'inclusion des nouveaux projets pilotes et actions préparatoires, compte tenu des modifications suivantes.

Ligne budgétaire selon la lecture du PE	Rubrique	Nom/Nouveau nom	Nouvelle ligne budgétaire	Nouvelle rubrique
02 04 77 08	1a	Projet pilote — Résilience de l'aviation au brouillage des systèmes globaux de navigation par satellite et aux **cybermenaces** ~~d'usurpation d'identité~~	02 04 77 08	1a
06 02 77 25	1a	Projet pilote — Eco label pour l'aviation / Projet de démonstration pour l'introduction d'un système volontaire de label vert dans l'aviation ~~basé sur le portail Eco de l'EASA~~	06 02 77 25	1a
06 02 77 26	2	Projet pilote — Interconnexion de la mobilité urbaine avec les infrastructures de transport aérien	06 02 77 26	1a
06 02 77 27	2	Projet pilote — Revitalisation des trains de nuit transfrontaliers	06 02 77 27	1a
06 02 77 28	2	Projet pilote — Capacité d'écologisation des ports maritimes européens	06 02 77 28	1a
09 02 77 15	2	Projet pilote —Mobilité urbaine intelligente par les véhicules autonomes	09 02 77 15	1a
13 03 77 30	1b	Projet pilote — BEST Culture: Programme pour soutenir la diversité culturelle dans les pays européens d'outre-mer	13 03 77 30	1b
14 03 77 05	1a	Projet pilote — Étude de faisabilité d'un registre européen des actifs dans le contexte de la lutte contre le blanchiment de capitaux et l'évasion fiscale	12 02 77 11	1a

Mercredi 27 novembre 2019

Ligne budgétaire selon la lecture du PE	Rubrique	Nom/Nouveau nom	Nouvelle ligne budgétaire	Nouvelle rubrique
15 04 77 22	1a	Action préparatoire — Financement, apprentissage, innovation, et obtention de brevet pour les secteurs de la culture et de la création (FLIP for CCIs)	15 04 77 22	3
15 04 77 23	1a	Action préparatoire — Protéger les cimetières juifs d'Europe: recensement complet accompagné d'études, d'un suivi et de propositions individuelles chiffrées de protection	15 04 77 23	3
32 02 77 16	1a	Action préparatoire — Mise en place d'un dispositif global d'aide aux régions en transition qui dépendent fortement du charbon et d'activités à forte intensité de carbone	32 02 77 12	1a
32 02 77 17	1a	Action préparatoire — Apprendre aux îles à lancer des appels d'offres pour des projets d'énergies renouvelables	32 02 77 16	1a
32 02 77 18	1a	Action préparatoire — Renforcer la coopération rurale en matière d'action pour le climat dans et hors de l'Union par la création d'une identité rurale au sein de la Convention de maires	32 02 77 17	1a
32 02 77 19	1b	Projet pilote — Répertoire des communautés énergétiques — Suivi et soutien des communautés énergétiques dans l'Union	32 02 77 18	1a
32 02 77 20	2	Projet pilote — Engager les entreprises dans la transition énergétique	32 02 77 19	1a
33 04 77 07	3	Projet pilote — Accessibilité inclusive de l'internet pour les personnes handicapées cognitives (Internet inclusif: accès pour tous)	09 04 77 29	3
33 04 77 08	2	Action préparatoire — Évaluer les différences alléguées dans la qualité des produits vendus sur le marché unique	33 04 77 07	1a

2. **Déclarations**

2.1 **Déclaration commune du Parlement européen, du Conseil et de la Commission sur le financement du Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)**

Le Parlement européen et le Conseil prennent note de l'intention de la Commission de réexaminer les besoins de financement du Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) pour l'exercice 2020, une fois que la proposition législative du 12 septembre 2018 visant à renforcer les capacités de soutien opérationnel de l'Agence sera adoptée.

Le Parlement européen et le Conseil s'engagent à traiter une éventuelle demande de renforcement de la contribution de l'Union à l'EASO en 2020, ce qui pourrait nécessiter un transfert d'autorité budgétaire ou un projet de budget rectificatif, en tenant dûment compte de son urgence.

2.2. **Déclaration commune du Parlement européen, du Conseil et de la Commission relative aux crédits de paiement**

Le Parlement européen et le Conseil rappellent la nécessité de veiller, en fonction de l'exécution, à une évolution ordonnée des paiements par rapport aux crédits d'engagement afin d'éviter un niveau anormal de factures impayées en fin d'exercice.

Le Parlement européen et le Conseil demandent à la Commission de continuer de suivre attentivement et activement la mise en œuvre des programmes pour la période 2014-2020 (en particulier en ce qui concerne la sous-rubrique 1b et le développement rural). À cette fin, ils invitent la Commission à présenter en temps utile des chiffres actualisés concernant l'état d'exécution et des estimations concernant les crédits de paiement pour 2020.

S'il ressort des chiffres que les crédits inscrits au budget 2020 sont insuffisants pour couvrir les besoins, le Parlement européen et le Conseil invitent la Commission à présenter dans les meilleurs délais une solution appropriée, notamment un budget rectificatif, pour permettre à l'autorité budgétaire d'arrêter les décisions nécessaires en temps voulu pour des besoins justifiés. Le cas échéant, le Parlement européen et le Conseil tiendront compte de l'urgence de la question. Pour le Conseil, cela pourrait se traduire par un raccourcissement du délai de huit semaines pour la prise de décision, s'il le juge nécessaire.

2.3 **Déclaration commune du Parlement européen, du Conseil et de la Commission sur l'initiative pour l'emploi des jeunes**

Le Parlement européen, le Conseil et la Commission rappellent que la réduction du chômage des jeunes demeure une priorité politique de premier ordre qu'ils partagent et, à cet égard, ils réaffirment leur détermination à utiliser au mieux les ressources budgétaires disponibles pour résoudre le problème du chômage des jeunes, et en particulier l'enveloppe au titre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ).

Le Parlement européen et le Conseil invitent la Commission à suivre de près l'évolution de la mise en œuvre de cette initiative et à présenter un rapport avant le 30 juin 2020.

Si l'évaluation de la Commission confirmait la nécessité d'une augmentation de l'IEJ, la Commission présenterait en parallèle un projet de budget rectificatif augmentant de 50 millions d'EUR l'allocation spécifique pour l'IEJ.

Le Parlement européen et le Conseil s'engagent à examiner rapidement tout projet de budget rectificatif pour 2020 présenté par la Commission.

2.4. **Déclaration unilatérale de la Commission sur l'initiative pour l'emploi des jeunes**

L'augmentation de l'allocation spécifique pour l'IEJ nécessite une modification technique du règlement portant dispositions communes.

Comme les années précédentes, cet amendement sera strictement limité aux modifications nécessaires pour recevoir l'enveloppe supplémentaire de l'IEJ et n'aura aucune incidence sur la mise en œuvre de la politique de cohésion.

2.5. **Déclaration unilatérale de la Commission sur la manière de se rapprocher de l'objectif de 20 % de dépenses en faveur du climat au cours de la période 2014-2020**

La Commission suivra de près l'exécution du budget au cours de l'année 2020. En cas de sous-exécution des rubriques concernées, elle fera les propositions budgétaires appropriées pour renforcer les dépenses liées au climat, chaque fois que cela sera possible.